

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3867

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3867**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Fondation Entrepreneurs de la Cité s'appuie sur le savoir-faire des professionnels de l'assurance et du micro-crédit pour proposer un accompagnement et une micro-assurance solidaire aux personnes défavorisées, créatrices de leur propre emploi. Ses missions consistent à :

- sensibiliser les micro-entrepreneurs à l'intérêt de l'assurance pour pérenniser leur activité,
- accompagner les micro-entrepreneurs dans l'analyse des risques,
- proposer une offre d'assurance adaptée.

Pour cela, la Fondation a notamment élaboré un produit particulier, basé sur des garanties sur mesure et ouvertes à tous, sur une cotisation modérée (1 € par jour) sans commission et sur une protection transitoire (4 ans) vers l'accès à un produit classique. Il s'agit de la trousse première assurance (TPA). Afin de prescrire la TPA, Entrepreneurs de la Cité s'appuie sur les réseaux traditionnels d'appui à la création. La Fondation sert aussi de passerelle entre ces réseaux et les assureurs. Elle compte d'ores et déjà parmi ses membres AG2R, April Group, Evolem, la Banque Postale, la Caisse des dépôts et consignations, CNP Assurances, La Mondiale, Planet Finance.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine de Lyon intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise".

Les ambitions du réseau L_VE pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

De nombreux bénéficiaires des minima sociaux entre autres, accèdent à l'emploi en créant leur propre activité. Si ces entrepreneurs bénéficient aujourd'hui d'outils financiers adaptés, notamment grâce au développement du micro-crédit, ils disposent rarement de fonds propres nécessaires pour accéder à une assurance garantissant la sécurité de leur statut et de leur environnement familial, permettant de sécuriser et donc de pérenniser leur activité.

C'est dans cet objectif que la Communauté urbaine de Lyon souhaite renouveler son soutien à la Fondation Entrepreneurs de la Cité, fondation de la micro-assurance.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012 et bilan

Par délibération n° 2012-2913 du 16 avril 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 21 000 € au profit de la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2012.

Le bilan de l'activité de la Fondation Entrepreneurs de la Cité dans le cadre de ce financement est le suivant :

- 700 nouveaux assurés en France, et un portefeuille total de 2 681 micro-entrepreneurs assurés en France dont 669 assurés depuis la création sur le territoire communautaire,
- accueil, en 2012, de 360 micro-entrepreneurs pour la micro-assurance sur la Communauté urbaine, 105 adhérents (dont 18 en décennale),
- 2 250 demandeurs informés sur le guide web de l'assurance, dont 550 entrepreneurs informés sur la Communauté urbaine,
- un taux de transformation (pourcentage de personnes qui appellent et qui finissent par adhérer à la micro-assurance) sur la Communauté urbaine de 29 %,
- concernant la typologie des demandeurs, 30 % des micro-assurés sont installés en zones urbaines sensibles et 45 % des micro-assurés sont des femmes.

Les actions poursuivies par la Fondation Entrepreneurs de la Cité présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

c) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

Les 3 grands objectifs poursuivis par la Fondation Entrepreneurs de la Cité en 2012 sont reproduits sur l'année 2013. Il s'agit de :

- développer encore la protection des entrepreneurs par la micro-assurance : l'expérimentation du projet test sur le nouveau produit micro-assurance décennale doit se poursuivre. Les objectifs sont d'accueillir 600 prospects sur l'année en France dont 150 adhérents sur le territoire de la Communauté urbaine et accompagner 4 entrepreneurs en situation de sinistres,
- développer l'information et l'accompagnement des entrepreneurs sur les questions d'assurance : poursuite du guide web de l'assurance, avec 1 article par mois. Objectif : 1 500 visites par mois, 300 visiteurs par mois sur la Communauté urbaine,
- renforcer la prévention des risques par la mise à disposition d'un service gratuit "LOCAL SECUR". Objectif : faire bénéficier 50 entrepreneurs de la Communauté urbaine.

d) - Budget prévisionnel 2013

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	1 117	Communauté urbaine de Lyon	20 000
services extérieurs	8 882	mécénat privé	25 000
autres services extérieurs	16 512	produits financiers	25 000
impôts et taxes	393	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)	9 000
charges de personnel	52 960	prestations de service	864

emplois et contributions volontaires en nature	10 000	prestations en nature - dons en nature	10 000
Total	89 864	Total	89 864

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € au profit de la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2013. La Communauté urbaine a versé 21 000 € en 2012 au profit de la Fondation Entrepreneurs de la Cité ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Fondation Entrepreneurs de la Cité définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.